

Projet pédagogique



Espérance Banlieues
Cours La Passerelle – Pierre Bénite

PROJET PEDAGOGIQUE

A signer et à conserver par les familles

L'enfant est unique ; il exprime des besoins différents et des manières d'apprendre différentes, c'est pourquoi le Cours La Passerelle est construit sur l'attention personnalisée portée à chacun.

OBJECTIFS : Le Cours La Passerelle veut :

- Instruire chaque enfant de manière rigoureuse et structurée ;
- Favoriser son épanouissement dans une unité de corps, de cœur et d'esprit ;
- Participer à son éducation en lien étroit avec ses parents ;
- L'aider à construire son histoire personnelle et préparer sa place dans la société.

PRINCIPES

L'équipe pédagogique, fortement investie, porte un projet éducatif qui est fondé sur les principes suivants : pragmatisme, petits effectifs (maximum 15 par classe), accompagnement personnalisé, valorisation des capacités de chacun dans une dynamique de réussite, exigence, regard bienveillant porté sur l'enfant et croisé régulièrement avec ses parents, prise en compte de l'ensemble de la vie de l'enfant, a professionnalité.

MOYENS

- *Former et structurer l'esprit*

Le premier objectif de l'école est de former et structurer l'esprit afin que l'enfant ait tous les moyens nécessaires pour vivre en adulte conscient et responsable. Les méthodes retenues allient des pratiques éprouvées par l'expérience, avec les dernières connaissances sur le fonctionnement de l'intelligence (neurosciences). Elles permettent de garantir une acquisition durable et organisée des connaissances et compétences.

- Méthodes explicites et structurantes

L'enseignement donné au Cours La Passerelle est fondé sur un système de transmission explicite des savoirs fondamentaux, du simple au complexe, du concret à l'abstrait : méthode syllabique pour l'apprentissage de la lecture, méthode de Singapour pour les mathématiques, entraînement au calcul mental, étude de l'histoire de manière chronologique, et de la géographie à l'aide de cartes, travail de la mémoire, notamment à travers l'étude analytique de textes et l'apprentissage de poésies qui ont un sens. Les programmes respectent le socle commun de connaissances et de compétences établi par l'Éducation Nationale.

- Unité et continuité

L'équipe pédagogique consacre un effort particulier à garantir la continuité et l'unité des méthodes d'apprentissage sur l'ensemble de l'école.

- Progressivité et redondance

- L'équipe pédagogique organise une redondance très progressive des apprentissages afin d'assurer une assimilation complète et durable par l'élève.
- Rythme adapté

Le rythme de la journée prend en compte les études les plus récentes sur la psychologie et le rythme des enfants : matières académiques le matin, travail personnel, activités sportives, manuelles ou artistiques l'après-midi. L'emploi du temps de la semaine est régulier afin d'offrir un cadre sécurisant à l'enfant.

- Ouverture au monde

L'élève découvre le réel de manière active par l'observation, la manipulation, et l'expérimentation. Elles l'ouvrent au beau, et l'invite à devenir acteur du monde.

- *Développer le corps*

- Intégration du corps dans les méthodes d'apprentissage

L'approche des notions nouvelles en calcul, géométrie, lecture ou langage se fait prioritairement par l'expérience sensible : manipulation d'objets, visualisation dans l'espace, etc.

- Activité sportive quotidienne

L'éducation physique tient une place importante dans l'emploi du temps (randonnée hebdomadaire, EPS, récréations animées)

- Pratique artistique pour apprendre à créer

Selon l'enfant, sa classe et le projet d'année, les arts ou l'artisanat sont pratiqués chaque semaine pour s'ouvrir au beau, mobiliser son corps diversement, apprendre la persévérance et le travail en équipe : théâtre, danse, musique, chant, dessin, ou travaux manuels.

- *Développer l'intelligence du cœur*

- Pratique des valeurs de la vie

Chaque mois, une valeur de la vie est travaillée en classe, et mise en œuvre au moyen d'efforts concrets élaborés ensemble à l'école et à la maison : courage, audace, solidarité, justice, etc.

L'acquisition progressive de ces bonnes habitudes éveille la conscience et facilite la vie ensemble et l'intégration à la société.

- Pour faire grandir chacun : intériorité, conscience et liberté

Le Cours La Passerelle veut aider chaque enfant à découvrir et cultiver son intériorité, dans le respect des traditions religieuses de chacun.

- Faire silence : écouter et être attentif aux autres et aux événements, accueillir, recevoir, regarder, admirer, contempler ;
- Être attentif à soi-même : ses cinq sens, ses émotions, ses idées.

- Pour être capable d'exercer sa liberté, l'enfant apprend à :

- Se connaître : prendre conscience de la valeur de la vie, se respecter ; évaluer ses qualités et défauts ; reconnaître et distinguer ses erreurs et ses fautes pour pouvoir progresser ; connaître son histoire personnelle ;
- Former sa conscience : discerner le bon et le mauvais pour soi et les autres ;
- Former sa volonté : s'entraîner à faire le bien que je discerne même si c'est difficile ; s'entraîner à éviter le mal qui me séduit d'autant plus lorsqu'il n'exige pas d'effort ;

- Agir de manière responsable : assumer la responsabilité de ses actes, dire la vérité, tenir ses engagements ;
- S'exprimer, défendre ses idées et trouver sa juste place.

- *En lien avec les parents, éduquer et préparer à vivre en société*

Le Cours La Passerelle est un laboratoire privilégié pour apprendre la vie en société, grandir dans la confiance en soi et en l'autre.

- Connaître l'autre dans ses différences : découvrir l'altérité ; comprendre l'importance des différences dans l'enrichissement de chacun par la complémentarité ; découvrir notamment les croyances de l'autre,
- Apprendre le savoir vivre : respecter l'autre quelles que soient ses différences, comprendre l'impact des mots et des gestes, adopter un langage adéquat entre enfants et adultes (vouvoiement) ; utiliser les codes de la politesse (bonjour, au revoir, merci, regard, écoute) ;
- Accepter l'autorité et la respecter : accepter l'adulte comme garant de l'autorité, comprendre et respecter les règles de vie en collectivité ;
- Travailler en équipe : comprendre la force de l'union, partager, réconcilier, pardonner, échanger, être responsable ; être attentif aux autres, avoir le sens du service ; travailler en binôme ; redonner et partager ce que je reçois et comprends, porter l'uniforme ;
- Comprendre l'intérêt de la vie en société : instruction civique, services, reconnaissance à son pays, honneur au drapeau.

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Ils s'engagent fortement dans le suivi et l'évaluation de leurs enfants. Ils soutiennent leur école en parole et en acte : financement, travaux et maintenance, événements, ménage... Ils participent aux réunions et ateliers des parents.

- *Evaluer pour faire grandir l'élève*

- Evaluation séparée des connaissances et du savoir-être.
- Pédagogie de l'encouragement pour former la volonté.
- Evaluations quotidiennes, perçues comme un véritable accompagnement.
- Cohérence et suivi régulier avec les parents.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur du Cours La Passerelle est au service du projet pédagogique et éducatif répondant aux besoins de l'élève et aux attentes des familles. L'application rigoureuse de ce règlement est demandée avec la participation active et constructive des parents. Il est de la responsabilité des parents de lire le règlement intérieur, de l'expliquer à leur enfant, et d'encourager celui-ci à le respecter.

A- LE RESPECT DU TRAVAIL

1. La confiance

L'élève vient à l'école pour travailler.

L'honnêteté est une valeur fondamentale. La fraude, la tricherie, le mensonge ou la falsification de signature doit entraîner une sanction. L'élève se doit d'obéir à l'adulte et d'effectuer une punition qui lui serait demandée.

Il remet les travaux demandés au jour et à l'heure fixés, avec une présentation de qualité.

2. L'évaluation

Les cahiers de contrôles sont rendus à l'élève régulièrement (en principe les vendredis) par le professeur principal. Ils sont signés par les parents, et rendus au professeur principal le lundi matin suivant.

Un bulletin de notes est remis à chaque fin de trimestre aux parents par le professeur principal ou la directrice. Cet échange est indispensable pour la bonne relation parents-professeurs.

Des réunions parents-professeurs sont organisées régulièrement. Les dates seront transmises aux familles à la rentrée.

3. La ponctualité et l'assiduité

Les élèves déjeunent obligatoirement à l'école lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le repas est tiré du sac. Si le repas est chaud, il sera de préférence remis dans un thermos prévu à cet effet.

L'exactitude est nécessaire au bon déroulement de chaque journée. En arrivant à l'heure, l'élève respecte le professeur, le travail de ses camarades et la vie du groupe.

Le stationnement dans la rue des Martyrs de la Libération ne doit pas gêner la circulation automobile.

Une fois rentré dans l'école, l'élève ne sort pas de l'établissement sans autorisation écrite de ses parents, et sans accord du professeur responsable.

L'élève ne quitte pas la cour de récréation sans l'autorisation de l'adulte qui assure la surveillance.

En cas d'absence de l'élève, les parents préviennent l'établissement avant 10h. A son retour, l'élève rapporte un mot d'excuse signé par les parents ou un certificat médical. Après 4 absences non justifiées, un signalement peut être fait auprès des services de l'éducation nationale.

Les dates des vacances (selon le calendrier distribué au début de l'année scolaire) doivent être respectées.

Les élèves ne sont pas autorisés à prendre des congés en dehors de ces dates.

De même, les rendez-vous extérieurs (médicaux ou autres) seront pris en dehors des horaires scolaires.

Les demandes d'absences pour raison exceptionnelle et sérieuse doivent être présentées par écrit à la directrice à l'avance.

4. Le sport

La tenue de sport est obligatoire ainsi que le sac de sport pour la transporter (tee-shirt, short, éventuellement survêtement et chaussures de sport). Les enfants se changent à l'école avant et après le cours. Un élève n'ayant pas sa tenue assiste au cours sans participer aux activités sportives.

Les élèves dispensés de sport par un médecin devront le faire savoir et ne pourront pas avoir d'activité sportive durant les récréations.

Même en cas de dispense d'éducation physique et sportive, l'élève assiste au cours.

B- LE RESPECT DE LA VIE DE L'ECOLE

1. La tenue à l'intérieur de l'établissement

L'élève veille au calme, nécessaire au travail de chacun. Les mouvements à l'intérieur de l'établissement se font dans le calme et la discipline.

Les élèves ne se trouvent pas dans une classe en l'absence du professeur ou du surveillant, ni dans les couloirs en dehors des mouvements d'intercours.

Lors des intercours, l'élève reste calme dans sa classe et ne sort que s'il y a été autorisé.

L'élève veille à ne pas avoir d'attitudes provocantes.

2. La tenue en dehors de l'établissement

En dehors de l'établissement, l'élève est encore un élève de l'école : il la représente. Son comportement doit être poli, correct et respectueux.

3. L'uniforme

Les enfants entrant au Cours La Passerelle portent l'uniforme complet, propre, entretenu et soigné : polo blanc, sweatshirt (couleur différente pour garçons et filles) pantalon et jupe de couleur sobre.

Les habits et uniformes doivent être marqués au nom de l'élève.

4. La cour de récréation

Les jeux violents sont interdits en récréation. Toute participation à ce type de jeu est considérée comme une faute grave. En cas de dispute, les élèves doivent en référer à un adulte.

Le vélo, les rollers, les ballons rigides ou en cuir sont interdits dans la cour de récréation pour des raisons de sécurité.

Les vêtements, les gamelles, ou le matériel scolaire ne sont pas laissés dans la cour de récréation. Les élèves ont la possibilité de prendre un fruit ou une compote durant la récréation du matin.

5. Les déjeuners

L'école ne dispose pas de service de restauration. Les enfants apportent un "panier-repas" préparé à la maison et déjeunent sur place. Le repas est froid ou chaud. Dans ce dernier cas, le repas doit être placé dans un récipient tenant au chaud jusqu'à l'heure du déjeuner.

L'école n'est pas responsable de la qualité des repas apportés et sa responsabilité ne saurait être mise en cause en cas d'intoxication alimentaire. Les échanges de denrées alimentaires entre élèves sont rigoureusement interdits.

Lors du repas, les exigences de calme, de respect et de politesse sont les mêmes qu'en classe. Il est possible de parler, mais posément. Chacun reste assis, respecte le temps de silence, veille à se tenir proprement et correctement, à respecter la nourriture ainsi qu'à se comporter avec politesse vis-à-vis des surveillants.

A la fin du repas, les élèves participent à la remise en ordre de la salle selon le tableau de service mis en place. Les manquements répétés à la discipline pourront faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive.

6. Les locaux et le matériel

Maintenir les locaux, le mobilier et tout autre matériel en ordre et en bon état contribue à l'ambiance de travail et constitue l'une des composantes du respect dû à ceux, élèves et éducateurs, qui travaillent quotidiennement dans l'école ainsi qu'aux parents et aux employés qui assurent l'entretien des locaux.

L'élève veille à la propreté et au bon ordre de sa classe, des locaux et de la cour de récréation en utilisant les poubelles. Il ne jette rien à terre, ne crache pas au sol, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Il s'engage à maintenir les locaux en bon état, à prendre soin du matériel pédagogique mis à la disposition des classes (télévision, lecteurs de CD, de DVD, matériel de physique, chimie, biologie, etc...). Les dégradations peuvent entraîner une demande de compensation financière et des sanctions disciplinaires.

L'élève doit prendre soin des livres qui lui sont prêtés par l'école. Les parents s'assurent que les livres scolaires sont recouverts dès la rentrée avec du plastique transparent. L'élève les utilise avec soin, sans les annoter. Il les restitue à la date indiquée. Le cas échéant, les livres dégradés ou perdus seront remplacés sans délai, à la charge de la famille.

7. Le matériel informatique

Des ordinateurs peuvent être mis à disposition des élèves pour certains cours et recherches documentaires. L'élève s'engage à respecter les règles d'utilisation de ce matériel et la charte informatique. Il s'engage à n'accéder qu'aux sites indiqués par les professeurs.

8. Objets personnels

Il est vivement recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur ou d'argent. Les affaires personnelles restent sous la responsabilité de l'élève. L'école n'est pas responsable des pertes et des vols qui pourraient avoir lieu.

Appareils photos, téléphones portables, lecteurs MP3 et/ou MP4, iPod, iPhone, tablettes, etc. sont strictement interdits dans l'enceinte de l'établissement au risque d'être confisqués. Les parents seront invités à venir rechercher les appareils confisqués, mais l'établissement ne donne pas de garantie d'état ou d'intégrité.

Les objets dangereux (cutters, couteaux...) sont interdits, ainsi que les objets sans rapport avec la vie scolaire. En cas de non observation de ces règles, ces objets seront remis directement aux parents. Un élève surpris deux fois avec un objet contondant ou coupant sera exclu définitivement du Cours.

Fumer, apporter ou consommer de l'alcool, absorber des substances toxiques, détenir des publications pornographiques est interdit.

Le chewing-gum est interdit. La consommation de confiseries est interdite dans l'enceinte de l'établissement en dehors des heures de repas.

C- LE RESPECT MUTUEL

L'élève est invité à participer à la bonne entente entre tous, adultes et enfants.

Il s'engage à avoir vis-à-vis de ses camarades et des adultes un comportement attentif, correct et respectueux de tous, sans brutalité ni violence physique ou verbale. Le manquement à ce principe fondamental de la vie en collectivité peut entraîner une sanction.

L'élève doit respecter les règles essentielles de politesse et de courtoisie. Il convient d'utiliser les expressions de courtoisie telles que « Bonjour Monsieur ou Madame », « S'il vous plaît, ... », « Merci, ... ».

Les propos grossiers ou les injures sont interdits, et l'élève est invité à s'excuser.

Le vouvoiement est réciproque : les enfants vouvoient les adultes, et sont vouvoyés par l'équipe pédagogique.

En classe, les élèves lèvent la main pour demander la permission de prendre la parole. Lorsqu'un adulte entre dans une classe, les élèves se lèvent par respect. Ils se rassojent lorsque l'enseignant les y autorise.

Les élèves doivent respecter les autres quels que soient leur origine, leur sexe ou leur religion. Conformément à la charte de la laïcité, chaque élève est libre d'avoir une religion. Il peut exprimer librement ses convictions sous réserve du respect de la liberté d'autrui et dans la limite du bon fonctionnement de l'école tel qu'il est fixé dans le règlement intérieur.

Les comportements discriminatoires ou désobligeants à l'intérieur comme aux abords de l'établissement sont interdits.

Le vol est passible d'une sanction.

Les élèves s'engagent comme les adultes à respecter le droit à l'image et à la vie privée des adultes et des enfants. Dans ce cadre juridique, il est interdit d'utiliser des photos ou vidéos sans l'autorisation de la personne concernée, et il est rappelé que les propos portant atteinte à l'honneur d'une personne sont punis par la loi (qu'il s'agisse d'un blog, d'un site ou de tout autre support).

D- SANCTIONS

C'est en travaillant dans le calme et avec sérieux que les enfants parviendront à s'épanouir en classe. Les enseignants veillent avec beaucoup de soin à souligner les efforts des élèves en les félicitant et les encourageant à bon escient. Chaque enseignant entretient pour sa classe un système d'encouragement et de récompense qui permet de valoriser non seulement les bons résultats des élèves, mais aussi leurs progrès et leurs efforts.

Le manque de respect aux personnes, le manquement au règlement intérieur et les dégradations entraînent une sanction.

1. *Punitions scolaires*

Elles peuvent consister en une formulation d'une excuse orale ou écrite, une obligation de réparation, un travail supplémentaire, une exclusion de cours avec travail sur table, une note adressée aux parents.

2. *Sanctions disciplinaires*

Elles sont fixées par la directrice qui peut déléguer cette responsabilité. Selon la gravité des manquements constatés, l'échelle des sanctions est la suivante :

- Rappel à l'ordre à l'oral et/ou par SMS
- Travail supplémentaire et information des parents
- Retenue et information des parents
- Avertissement et entretien parents
- Conseil d'éducation et travail d'intérêt général éventuellement
- Blâme et retrait de l'uniforme
- Exclusion temporaire
- Conseil de discipline.

L'exclusion définitive est possible par décision de la directrice.

3. Convocation disciplinaire

Au cas où une sanction est envisagée, la directrice peut inviter les parents de l'élève concerné à participer à la décision avec le professeur principal.

E- IMPLICATION DES FAMILLES

L'implication des familles aux côtés de l'école dans la scolarité de leur enfant est une condition essentielle de son succès :

- Parce que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants.
- Parce que la continuité entre l'éducation à l'école et la maison est indispensable.
- Parce que le Cours La Passerelle est une école associative qui repose sur la bonne volonté de chacun et le désir de voir réussir ses élèves.

Le Cours La Passerelle attend un engagement fort de la part des parents dans le suivi de leurs enfants et la vie de l'école. Pour cela, ils :

- Signent quotidiennement, le cahier de bord.
- Accompagnent l'enfant dans ses apprentissages (suivi de la progression, récitations...).
- Assurent un environnement favorable à la progression de l'enfant à la maison (temps de sommeil, limitation de la TV et des jeux vidéo, pratique quotidienne de la lecture et jeux de société...).
- Félicitent leur enfant pour une réussite précise chaque jour.
- Respectent l'agenda de l'école.
- S'engagent à assister aux réunions et ateliers de parents.
- Participent aux chantiers bénévoles (ménage, sorties bricolage)